



Remboursement d'un produit payé non retiré

Par **fabrice8752**, le **09/12/2012** à **10:46**

Bonjour, j'ai acheté du carrelage en quantité, mais j'en ai retiré qu'une petite partie, le reste de la marchandise se trouve encore au magasin. Cela fait plus de 7 jours que la marchandise est achetée. Ai je le droit quand même a un droit de remboursement si je veux me retracté pour le reste qui est encore au magasin? Merci pour votre reponse

Par **chaber**, le **09/12/2012** à **10:51**

bonjour

pour un achat en magasin, il ne peut être invoqué le délai de rétractation.

Eventuellement tentez une négociation